



Macon, lundi 13 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04453

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°BSCD/2021/197 du 26/07/21

Concours de pêche (aux carnassiers en barques)**Rivière la Saône du PK 69.000 au PK 76.500****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 18/09/2021 de 07:30 à 17:00

o Saône

entre les pk 69.000 et pk 76.500 - Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 18/09/2021 de 07:30 à 17:00

o Saône

entre les pk 69.000 et pk 76.500 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Un concours de pêche en barques organisé par l'AAPPMA "L'Arloise" doit se dérouler sur la Saône entre les communes de La Chapelle de Guinchay et Varennes-les-Mâcon (71) en rive droite, et entre les communes de St Didier-sur-Chalaronne et Grièges (01) en rive gauche.

Deux bateaux de sécurité seront positionnés l'un à l'amont et l'autre à l'aval de la zone concernée.

Les usagers de la voie d'eau doivent observer une vigilance particulière, adapter leur vitesse, éviter les remous dans le secteur de la manifestation, et rester à l'écoute du réseau VHF.

La pratique d'autres sports nautiques sera interdite dans le périmètre de la manifestation.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

19/09/2021

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK